

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE JB CONCEPT

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à partir du 08/06/2022

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

LE PARTENAIRE désigne la Société JB CONCEPT au Capital de 38112,25 €, SIRET N°38133229500025, ayant son siège -au 2 rue de la viscosse, 38130 ECHIROLLES-, représentée par M. Alexandre BROUCHOUD, Directeur Général

LE CLIENT désigne la personne morale ou la personne physique, co-contractante de LE PARTENAIRE, intervenant dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale dans le cadre d'un achat de(s) licence(s) « **alpigreen Chèque-Vacances connect** » représenté son représentant légal.

Les Matériels, Logiciels et Progiciels proposés par LE PARTENAIRE sont conçus pour satisfaire les besoins du plus grand nombre de clients.

LE PARTENAIRE, dans le cadre de son devoir d'information et de conseil, a mis à la disposition du Client une proposition commerciale et/ou de la documentation présentant les Matériels et/ou les Logiciels dont le Client reconnaît avoir pris connaissance. Il appartient au Client, notamment sur la base de ces informations, de s'assurer de l'adéquation des Matériels, Logiciels et Progiciels à ses besoins propres. A cette fin, le Client peut, préalablement à l'acceptation du Contrat, demander à LE PARTENAIRE toute information complémentaire et/ou d'assister à une démonstration supplémentaire des Matériel, Logiciels et Progiciels, à défaut de quoi, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

Tout cahier des charges ou document d'expression de besoins établi par le Client ne sera en aucun cas pris en compte par LE PARTENAIRE dans le cadre du Contrat sauf validation expresse de LE PARTENAIRE intervenue avant la signature des présentes pour figurer en annexe des présentes.

Le Client est informé que les Prestations proposées par LE PARTENAIRE sont nécessaires à la bonne utilisation des Matériels, Logiciels et Progiciels.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Pour l'exécution des présentes, les termes suivants doivent être entendus dans le sens défini ci-dessous :

Client : désigne la personne morale ou la personne physique, co-contractante de LE PARTENAIRE, intervenant dans le cadre de son activité professionnelle, commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Contrat : désigne soit :

L'ensemble contractuel composé de plusieurs parties et de plusieurs documents, à savoir la partie « Eléments commandés », la partie « Devis », la partie « Mandat SEPA » si applicable et éditée, les présentes Conditions générales de vente Matériels, Logiciels, Progiciels et Services associés, ainsi que les contrats de Service et les Pré Requis Techniques ;

Les Conditions générales de vente Matériels, Logiciels, Progiciels et Services et les Pré Requis Techniques sont consultables et téléchargeables sur le site de LE PARTENAIRE

www.alpigreen.com

et peuvent également être adressées au Client à première demande et obéissent ainsi à l'Article L441-6 du Code du Commerce en ce qu'il prévoit que la communication par un prestataire de services doit s'effectuer par tout moyen conforme aux usages de la profession. LE PARTENAIRE recommande au Client la prise de connaissance des Conditions générales de vente Matériels, Logiciels, Progiciels et Services et des Pré Requis Techniques par ce moyen d'accès en permanence disponible.

Données Client : désigne les informations (dont les données personnelles au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement 2016/679/UE du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données) dont le Client est responsable qu'il saisit, renseigne, transmet et traite dans le cadre de son utilisation du Service ou des Logiciels.

Logiciels : désigne les programmes informatiques dont l'auteur est un tiers et dont LE PARTENAIRE bénéficie d'un droit de distribution, à l'exclusion des Progiciels. Les Logiciels comprennent indifféremment les logiciels de système d'exploitation, de sauvegarde, de gestion de base de données ainsi que, d'une manière générale, les antivirus et les applications bureautiques ou d'environnement technique.

Matériels : désigne l'équipement informatique désigné dans la Partie « Éléments commandés », ou matériel équivalent.

Mandat SEPA : désigne le formulaire unique de mandat SEPA. Ce mandat se présentera tout d'abord sous forme papier et pourra également se présenter ultérieurement sous forme électronique. Une fois les deux formes de mandat SEPA mises à la disposition du Client par LE PARTENAIRE, ce dernier sera libre de recourir à l'une ou l'autre de ces formes, tant que LE PARTENAIRE les mettra à sa disposition.

Mandat SEPA Interentreprises : désigne le formulaire unique de mandat SEPA proposé uniquement aux Clients entrant dans le périmètre de la réglementation française et européenne relatives au mandat SEPA interentreprises, dont notamment, les personnes morales et les personnes physiques agissant dans le cadre de leur activité commerciale, professionnelle ou associative, et accepté par leur établissement de crédit. Ce mandat se présentera tout d'abord sous forme papier et pourra également se présenter ultérieurement sous forme électronique. Une fois les deux formes de mandat SEPA mises à la disposition du Client par LE PARTENAIRE, ce dernier sera libre de recourir à l'une ou l'autre de ces formes, tant que LE PARTENAIRE les mettra à sa disposition.

Prestations : désigne les prestations de mise en œuvre concernant les Matériels et/ou les Logiciels proposées par LE PARTENAIRE et souscrites par le Client au titre de conditions générales prestations séparées.

Progiciel : désigne ensemble un Progiciel LE PARTENAIRE et un Progiciel Auteur commandés par le Client et soumis à des conditions générales séparées et différentes.

Progiciel LE PARTENAIRE : désigne un progiciel standard de gestion dont LE PARTENAIRE est l'auteur ainsi que sa documentation.

Progiciel Auteur : désigne un progiciel standard de gestion dont l'auteur est un éditeur tiers et dont LE PARTENAIRE bénéficie d'un droit de distribution lui conférant la possibilité d'octroyer au Client des droits d'utilisation.

RUM : désigne la référence unique du Mandat SEPA.

SEPA : désigne l'acronyme signifiant Single European Payment Area désignant l'espace de paiement en euro unifié permettant d'harmoniser et de sécuriser les moyens de paiement entre les pays membres et conduisant à la création de nouveaux instruments de paiement comme le prélèvement et le virement SEPA.

Service : désigne les prestations de maintenance fournies par LE PARTENAIRE concernant les Matériels et/ou les prestations d'assistance Logiciels décrites dans un Devis.

Ces définitions sont libellées avec une majuscule et s'entendent au singulier comme au pluriel.

ARTICLE 3 – ACCEPTATION DU CONTRAT

Le Client est réputé avoir pris connaissance du Contrat tel que défini à l'article 2 et l'avoir dûment accepté sans réserve.

Toute modification des présentes conditions générales de vente Matériels, Logiciels, Progiciels et Services associés devra faire l'objet de conditions particulières dûment acceptées et signées par les deux Parties. À défaut, toute modification ou altération portée sur la partie pré imprimée du Contrat (Bon de commande, Éléments commandés) est réputée nulle et non avenue.

Aux fins de l'acceptation à distance du Contrat, le Client reconnaît et accepte que les télécopies revêtues de la signature d'un de ses représentants ou préposés, reçues par LE PARTENAIRE, ont la valeur d'une preuve écrite et peuvent lui être valablement opposées par LE PARTENAIRE.

L'acceptation du Contrat par voie électronique a entre les Parties, la même valeur probante que l'accord sur support papier. Les registres informatisés et conservés dans les systèmes informatiques seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications intervenues entre les Parties. L'archivage des documents contractuels est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 4 – OBJET - DUREE DU SERVICE

4.1. Objet. Les présentes conditions générales de Matériels, Logiciels, Progiciels et Services associés ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels LE PARTENAIRE s'engage à fournir au Client les Matériels et/ou Logiciels et/ou Services visés au Contrat.

4.2. Durée du Service. Sauf dispositions contraires et particulières, le contrat est conclu pour la durée d'engagement choisie par le CLIENT à compter de la livraison du Matériel ou à compter de la date de livraison du progiciel. Le Service se terminera sur demande du CLIENT avec un préavis correspondant à la période de facturation ou au changement de matériel selon l'offre choisie.

4.3. LE PARTENAIRE peut pendant toute la durée du Service, en respectant un préavis de 3 mois, informer le CLIENT par lettre recommandée avec accusé de réception de la suppression des Services d'un Matériel ou d'un Logiciel ; entraînant de ce fait, la fin de la fourniture du Service pour le Matériel ou le Logiciel concerné. Ces suppressions n'entraîneront pas de fait la résiliation du Service en cours pour les éventuels autres Matériels et Logiciels, mais nécessiteront d'être validées par un avenant entre les parties avant l'échéance desdites suppressions.

ARTICLE 5 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX MATERIELS

5.1. Le Client s'oblige à accepter à la première livraison les Matériels commandés dans la mesure où ils sont conformes au Bon de commande. Tout refus de livraison, devra, pour être pris en compte, être porté à la connaissance du siège de LE PARTENAIRE par courrier recommandé dûment motivé, dans les quarante-huit (48) heures à compter de la livraison. Dans le cas de refus de livraison non exprimé dans les formes et délais requis et/ou non motivé, le Client sera réputé avoir rompu de manière unilatérale et fautive le Contrat et en conséquence, LE PARTENAIRE pourra lui réclamer le montant total de la commande.

5.2. En l'absence de Service, les Matériels sont couverts par la garantie constructeur gérée directement par le constructeur. Le Client reconnaît que la gestion de cette garantie sera effectuée directement entre lui et le constructeur concerné.

5.3. LE PARTENAIRE demeure propriétaire des Matériels vendus jusqu'au paiement intégral du prix prévu en principal et accessoire. Toutefois, le Client assumera tous risques de perte, d'avaries, de destruction, de responsabilités ou dommages de toute nature sur les biens livrés qu'il lui appartiendra d'assurer à compter de leur date de livraison, jusqu'à leur parfait paiement, en valeur de reconstitution à neuf, au jour du sinistre. Les polices d'assurance devront stipuler que le souscripteur agit tant pour son compte que pour le compte du propriétaire et assurer le paiement de toute indemnité entre ses mains.

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS RELATIVES AUX LOGICIELS

6.1. Tout Logiciel fourni au titre des présentes reste la propriété de son auteur. Par conséquent, le Client n'acquiert auprès de LE PARTENAIRE, du fait du Contrat, qu'un droit d'utilisation personnel, non exclusif, non cessible et non transmissible des Logiciels figurant dans la facture émise par le PARTENAIRE.

6.2. La présente concession est accordée au Client en contrepartie du paiement d'une redevance forfaitaire stipulée dans la partie « Éléments commandés »

6.3. La durée de la concession sera égale à celle figurant dans les termes et conditions du titulaire des droits.

6.4. Les droits d'utilisation des Logiciels sont accordés au Client pour un nombre d'unités d'œuvre

exprimées sous forme de quantités, seuils ou plafonds, ces éléments étant précisés en partie « Éléments commandés » et figurant dans les termes et conditions du titulaire des droits. LE PARTENAIRE s'engage à fournir au Client qui en fera la demande les termes et conditions dudit titulaire des droits au moment de la livraison des Logiciels. Toute modification du nombre d'unités d'œuvre est subordonnée à l'accord exprès de LE PARTENAIRE et, le cas échéant, au paiement d'une redevance complémentaire au tarif en vigueur.

Le Client reconnaît et accepte que le périmètre des droits d'utilisation concédé pour chacun des Logiciels objet du Contrat constitue une concession unique et non divisible.

6.5. Conformément à l'article L122-6-1 1° du Code de la propriété intellectuelle, l'auteur concerné se réserve le droit de corriger les éventuelles anomalies des Logiciels.

6.6. Dans le cadre de la concession de droit accordée au Client par LE PARTENAIRE, le Client s'engage à ne pas porter atteinte directement ou indirectement aux droits de propriété de l'auteur des Logiciels et notamment :

- s'engage à ne les utiliser que conformément à leur destination professionnelle, c'est-à-dire conformément à leur documentation associée et pour les seuls besoins de son activité ;
- s'engage à ne supprimer aucune mention concernant les marques ou mentions de propriété ;
- s'interdit de les mettre à la disposition de tiers, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, sous quelque forme (notamment par le mode FAH ou « fourniture d'application hébergée », location, prêt, utilisation partagée) et pour quelque cause que ce soit, à titre gratuit ou onéreux, sauf autorisation préalable, expresse et écrite de LE PARTENAIRE ou sauf autorisation expressément prévue au présent contrat. Au cas où le Client partage un site avec des tiers, il s'engage à prendre toutes dispositions pour que ces tiers ne puissent bénéficier du droit d'usage, ni accéder aux Logiciels ;
- s'interdit de les recopier, sauf pour effectuer une (1) sauvegarde et ce uniquement à des fins de sécurité ;
- s'engage à ne pas en divulguer le contenu ni céder à quelque titre que ce soit, son droit d'utilisation
- se porte garant du respect par son personnel des présentes dispositions.

Le Client reconnaît expressément que le Contrat ne lui transfère aucun droit de propriété sur les Logiciels et s'interdit de procéder à toutes corrections d'erreurs, modifications, adaptations ou traductions des Logiciels.

Conformément à l'article L122-6-1-IV du Code de la Propriété Intellectuelle, le Client s'engage à ne procéder à aucune décompilation des Logiciels pour des besoins d'interopérabilité, LE PARTENAIRE s'engageant à remettre au Client, dans un délai raisonnable, toutes les informations nécessaires à l'interopérabilité avec les progiciels extérieurs prévus dans les fonctionnalités du LE PARTENAIRE. Le Client s'engage à ne pas utiliser la connaissance qu'il aurait pu acquérir lors des opérations définies ci-dessus à d'autres fins que l'interopérabilité, à l'exclusion de toute création, production ou commercialisation d'un progiciel dont l'expression et les principes de base seraient similaires à ceux des Logiciels.

6.7. Livraison et installation.

Les Logiciels et progiciels sont disponibles directement via Internet. Certains composants de la solution nécessitent une installation sur un terminal de paiement par le client ou un professionnel de la monétique.

6.8. Garantie. Les Logiciels bénéficient de la garantie de l'auteur concerné.

Dans la limite de ce que permet la loi, toute autre garantie que celles exprimées dans le présent article sont expressément exclues.

6.9. Réserve de propriété. LE PARTENAIRE demeure propriétaire des supports et documentations des Logiciels jusqu'au paiement intégral du prix prévu en principal et accessoire.

6.10. Modification de l'installation. Le Client reconnaît que toute modification de l'installation ou de son environnement se fera sous sa responsabilité, sauf recours à une Prestation.

ARTICLE 7 – EVOLUTIONS

7.1. Le Client est informé que l'évolution des technologies, les évolutions législatives et les demandes de sa clientèle peuvent amener LE PARTENAIRE à réaliser des mises à jour des Progiciels LE PARTENAIRE ou impliquer des mises à jour des Progiciels Auteur. En conséquence, tout ou partie des Matériels ou Logiciels livrés au Client, dans leur configuration initiale, pourrait ne pas supporter une mise à jour des Progiciels.

7.2. LE PARTENAIRE notifie le Client dès que de telles mises à jour sont envisagées, en décrivant l'impact de celles-ci sur les fonctionnalités des Logiciels qui lui ont été mis à disposition.

7.3. Si ces impacts devaient aller au-delà d'une perte de fonctionnalités réelle et sérieuse pour le Client, ce dernier serait en droit de demander la résiliation du contrat de plein droit.

ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNÉES CLIENT

Le Client est responsable des Données Client final qu'il traite ou conserve.

En tant que responsable de vos Données Client final, il est fortement recommandé de :

- Réaliser des sauvegardes de ses Données Client final à un rythme régulier et adapté à son activité via les fonctionnalités d'export du progiciel « **alpigreen** » ; ceci afin de réduire au maximum l'impact éventuel résultant de l'atteinte aux Données client final du fait de l'utilisation du Progiciel ou du Service. Les sauvegardes sont réalisées grâce aux outils d'export. Elles concernent les données relatives aux contacts et aux commandes.
- Vérifier régulièrement le contenu des données exportées ;

LE PARTENAIRE a un engagement de moyens et s'efforcera de préserver l'intégrité, la confidentialité et la sécurité des Données Client contenues dans les PROGICIELS.

A cette fin, via son hébergement sur la plateforme Microsoft Azure, LE PARTENAIRE effectue des sauvegardes régulières des Données Clients : les données sont sauvegardées plusieurs fois par heure et sont conservées pendant 35 jours.

LE PARTENAIRE assure au Client que les Données Clients sont hébergées au sein de l'Union Européenne, ou, à défaut, apportera la preuve que le transfert des Données Clients en dehors de l'Union Européenne se fait conformément à la réglementation, et notamment dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679/UE du 27 avril 2016.

Préalablement à tout traitement important (archivage annuel des commandes, ...), LE PARTENAIRE effectue également des sauvegardes ponctuelles de la base de Données Client. Ces sauvegardes sont conservées sur Microsoft Azure pendant 1 an ; seule l'équipe de développement de LE PARTENAIRE possède les accès à ces sauvegardes.

Préalablement à toute intervention sur la base de Données Client annoncée par LE PARTENAIRE, le Client s'engage également à réaliser une sauvegarde de l'ensemble de ses Données Client. A cet effet, LE PARTENAIRE préviendra le Client un mois à l'avance de telle intervention pour lui permettre d'effectuer cette sauvegarde. En tant que fournisseur de la Solution, LE PARTENAIRE aura préalablement indiqué au Client les moyens à sa disposition au sein de la Solution permettant une telle sauvegarde.

Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la protection de son système d'information et notamment en ce qui concerne la protection contre les virus, vers et autres procédés hostiles d'intrusion.

ARTICLE 9 – FOURNITURE DE SERVICE AUX FILIALES DU CLIENT

Condition préalable. Une filiale du Client ne sera autorisée à bénéficier des Services que si, à la date d'entrée en vigueur du Contrat, le Client détient le contrôle de cette filiale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce (une filiale respectant cette condition étant ci-après désignée une "Filiale"). Par exception, ne seront pas considérés comme Filiale, l'ensemble des entités ayant une activité directement ou indirectement, par personnes ou sociétés interposées, concurrente de celle exercée par JB Concept. Si, après la date d'entrée en vigueur du Contrat, une Filiale ne remplit plus les conditions prévues ci-dessus, ladite filiale perdra immédiatement et automatiquement son droit de bénéficier des Services dans le cadre du présent Contrat. Les Services pourront être fournis à cette filiale sous réserves de la signature d'un contrat de maintenance avec JB Concept, qui prévoira notamment les conditions financières de fourniture des Services.

9.1. Respect des dispositions du Contrat par les Filiales. Les Filiales pourront bénéficier des Services fournis par JB Concept au Client au titre du présent Contrat dans les mêmes conditions que le Client. Le Client s'assurera que les Filiales respectent l'ensemble des obligations mises à sa charge au titre du Contrat. Le bénéfice des Services aux Filiales ne peut avoir pour effet de dépasser les limites fixées en partie « Eléments Commandés ». Le Client sera responsable solidairement du respect des dispositions du Contrat par les Filiales. En cas de non-respect de l'une quelconque des dispositions du Contrat par l'une des Filiales, JB Concept pourra s'adresser directement au Client en vue d'obtenir réparation après l'envoi d'une mise en demeure de la Filiale concernée restée sans effet.

ARTICLE 10 – DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10.1. Prix.

Les prix des éléments commandés au titre du Contrat sont indiqués en Euros Hors Taxes, ainsi que toutes les conditions de règlements.

10.2. Facturation et règlement des Licences et/ou Services.

La facturation des Licences s'effectuera dès création de celles-ci en une seule fois. Le paiement s'effectue au comptant avec une facturation immédiate. La facturation des licences interviendra dès la livraison par LE PARTENAIRE des Matériels ou des logiciels, cette livraison étant présumée correspondre à la date de facturation desdits matériels ou de la concession des droits d'utilisation des Logiciels.

Pour l'offre alpigreen Chèque-Vacances Connect « Premium Standard », les Licences sont valables sur une durée maximale de 60 mois et ne sont pas transmissibles d'un Matériel à un autre sauf dispositions contraires et particulières expressément mentionnées dans le contrat.

Pour l'offre alpigreen Chèque-Vacances Connect « Saisonnière », les Licences sont valables sur une durée maximale de 24 mois et elles sont transmissibles d'un Matériel à un autre pour un même CLIENT sauf disposition contraires et particulières expressément mentionnées dans le contrat.

Pour les offres alpigreen Chèque-Vacances Connect, une facturation à la transaction est appliquée en sus des licences. Celle-ci est facturée trimestriellement sur le trimestre écoulé ou chaque 1er janvier de l'année N+1 pour les transactions réalisées du 1er janvier de l'année N au 31 décembre de l'année N (déduction faite d'éventuelles transactions soumises à des remises commerciales faites par LE PARTENAIRE). Sont prises en compte dans le calcul des transactions à facturer les transactions « validée » et « Annulée ».

LE PARTENAIRE se réserve le droit de proposer en sus du service pour la mise en œuvre, de l'assistance ou du support pour les licences achetées. Ce service sera facturé en plus du paiement en ligne.

10.3. Dans l'éventualité où le Client souhaiterait que JB Concept respecte un de ses usages propres en vue du règlement des factures émises en vertu du présent Contrat (mention particulière inscrite sur les factures, procédé de communication particulier des factures, etc...), il convient de communiquer cet usage à JB Concept avant la signature du présent Contrat afin qu'il soit pris en compte et indiqué dans des conditions particulières au présent Contrat. A défaut, le non-respect de ces usages propres au Client ne pourra en aucun cas constituer un motif d'absence ou de retard de règlement par le Client des factures de JB Concept.

10.4. Passée l'échéance, une pénalité pour retard de paiement calculée sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal sera exigible par JB Concept sans qu'un rappel soit nécessaire.

10.5. En application de l'article L 441-6 I du Code de Commerce, le Client sera également redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire de quarante (140) euros (€) au titre des frais de recouvrement exposés par JB Concept. Le cas échéant, lorsque ces frais dépasseront le montant de cette indemnité, JB Concept pourra réclamer au Client une indemnité complémentaire, sur présentation des justificatifs précisant les diligences accomplies. Ces indemnités ne seront pas appliquées dans les cas où le Client justifie qu'il fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

JB Concept se réserve le droit, quinze (15) jours après l'envoi de la mise en demeure de payer, sous la forme recommandée, restée partiellement ou totalement sans effet, de suspendre l'exécution des Services jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Tous les frais d'impayés, suite à un rejet bancaire d'un règlement du Client, resteront à la charge financière de ce dernier.

ARTICLE 11 – COLLABORATION

La bonne exécution du Contrat et le bon déroulement des présentes nécessitent une collaboration loyale, active et permanente entre les Parties.

Par conséquent, chacune des Parties s'engage à :

- s'impliquer activement dans l'exécution de ses obligations ;
- s'abstenir de tout comportement susceptible d'affecter et/ou d'entraver l'exécution des obligations de l'autre Partie ;
- se fournir mutuellement dans un délai suffisant, compatible avec le bon respect des délais convenus entre les Parties, toutes informations et documents nécessaires à l'exécution du Contrat ;
- s'alerter mutuellement le plus vite possible en cas de difficulté et se concerter pour mettre en place la meilleure solution possible dans les meilleurs délais.

Il appartiendra notamment au Client de remettre à JB Concept l'ensemble des informations le concernant nécessaires à la réalisation des présentes et faire connaître à JB Concept toutes les difficultés dont il pourrait avoir connaissance ou que sa connaissance de son domaine d'activité lui permet d'envisager, et ce au fur et à mesure de l'exécution des présentes.

Par ailleurs, le Client s'engage à maintenir en place des utilisateurs suffisamment compétents, qualifiés et formés pendant toute la durée d'exécution des présentes.

ARTICLE 12 – RÉSILIATION POUR MANQUEMENT

12.1. Sauf conditions particulières contractuelles, chacune des Parties pourra résilier de plein droit la relation contractuelle, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, en cas de manquements dûment justifiés de l'autre Partie à l'une de ses obligations essentielles au titre de la concession de droits d'utilisation sur les Logiciels propre à rendre inutile ou impossible la continuation et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Cette résiliation du présent Contrat prendra effet trois(3) mois après la réception de la lettre précitée par la partie défaillante, sauf à ce que cette dernière justifie des remèdes appropriés apportés ou devant être apportés pour supprimer le manquement constaté.

12.2. Sauf conditions particulières contractuelles, Chacune des Parties pourra résilier de plein droit le Service, par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception, en cas de manquements dûment justifiés de

l'autre Partie à l'une de ses obligations essentielles au titre du Service propre à rendre inutile ou impossible la continuation du Contrat et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts. La résiliation du Service prendra effet trois(3) mois après la réception de la lettre précitée par la partie défaillante, sauf à ce que cette dernière justifie des remèdes appropriés apportés ou devant être apportés pour supprimer le manquement constaté.

- En cas de résiliation du Service pour manquement du CLIENT, ce dernier sera redevable envers LE PARTENAIRE outre les factures non payées à la date de résiliation, des transactions réalisées jusqu'à la suppression de la licence (conformément à la date de prise d'effet).
- En cas de résiliation du Service pour manquement DU PARTENAIRE, ce dernier ne sera pas redevable auprès du CLIENT d'une quelconque indemnité, sans préjuger de recours juridiques supplémentaires.

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉS

13.1. Compte tenu de l'état de l'art en usage dans sa profession, JB Concept, qui s'engage à apporter tout le soin possible à l'exécution de ses obligations, est soumise à une obligation de moyens.

13.2. Les Matériels et Logiciels livrés au titre du Contrat seront utilisés par le Client sous ses seuls contrôles, direction et sous sa seule responsabilité.

Par conséquent, relèvent de la responsabilité du Client :

- le choix et l'acquisition, préalable ou future, auprès de tiers de matériels, progiciels, et logiciels destinés à être utilisés avec les Matériels et Logiciels. Leurs éventuelles incompatibilités avec les éléments commandés au titre du Contrat et les dysfonctionnements et perturbations en résultant ne peuvent engager la responsabilité de JB Concept ;
- La maîtrise d'œuvre de son informatisation en cas de multiplicité de fournisseurs choisis par lui ;
- Le respect des Pré Requis Techniques (présents et futurs) afin d'éviter des conséquences dommageables telles que ralentissements, blocages, altérations des Données Client ;
- Toutes conséquences, au niveau des Matériels et Logiciels, objets du Contrat, résultant de modifications décidées et/ou effectuées par le Client, de son installation ou de son environnement.

13.3. Le Client est informé que JB Concept n'est pas responsable de la qualité, de la disponibilité et de la fiabilité des réseaux de télécommunications, quelle que soit leur nature, en cas de transport des données ou d'accès à l'internet, même lorsque le fournisseur d'accès à l'internet est préconisé par JB Concept.

13.4. En aucun cas, JB Concept ne pourra être tenue pour responsable tant à l'égard du Client qu'à l'égard de tiers, pour tout dommage imprévisible et pour tout dommage indirect, qu'il soit matériel ou immatériel, tel que perte d'exploitation, perte de bénéfice ou d'image ou de toute autre perte financière résultant de l'exécution des présentes ainsi que toute perte ou détérioration d'informations pour lesquelles JB Concept ne peut être tenue pour responsable. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

Les Parties reconnaissent que le prix du Contrat reflète la répartition des risques découlant du Contrat, ainsi que l'équilibre économique voulu par les Parties, et que le Contrat n'aurait pas été conclu à ces conditions sans les limitations de responsabilité définies aux présentes. De manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de responsabilité continuent à s'appliquer même en cas de résolution ou de résiliation du Contrat.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

14.1. Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement quelconque à ses obligations contractuelles, si elle a été empêchée d'exécuter son obligation par un événement de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil. Il est expressément convenu entre les parties que les événements suivants constituent des événements de force majeure au sens de la présente clause : les grèves totales ou partielles internes ou externes à JB Concept, les blocages des moyens de transport pour quelque raison que ce soit, l'indisponibilité ou la rupture de stock de matériels commandés chez les

fournisseurs ou sous-traitants de JB Concept, la mise en liquidation judiciaire de l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, le blocage ou la perturbation des moyens de communication, de télécommunication ou postaux ainsi qu'une interruption ou un blocage des réseaux électriques.

14.2. Dans ce cas, la Partie invoquant la force majeure notifiera à l'autre Partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les meilleurs délais, la survenance d'un tel événement et la nécessaire extension des dates limites d'exécution de ses obligations.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation s'en trouvera suspendue jusqu'à que la Partie invoquant la force majeure ne soit plus empêchée par l'évènement de force majeure. La Partie invoquant la force majeure devra tenir l'autre Partie informée et s'engage à faire de son mieux pour limiter la durée de la suspension. Dans le cas où la suspension se poursuivrait au-delà d'un délai de trois (3) mois, chacune des Parties aura la possibilité de résilier le Contrat sans indemnité en notifiant à l'autre Partie sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si l'empêchement est définitif, le contrat est résilié de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.

ARTICLE 15 – CONFIDENTIALITE

Sauf conditions particulières contractuelles, toutes les informations, toutes les données (notamment les Données Client), tous les livrables et/ou tout le savoir-faire, couverts ou non par les lois de propriété intellectuelle, quelle qu'en soient la forme et la nature (commerciale, industrielle, technique, financière, etc...), échangées entre les Parties ou dont elles auraient connaissance lors de l'exécution du Contrat seront considérées comme confidentielles (ci-après les "Informations Confidentielles").

Chacune des Parties s'engage n'utiliser les Informations Confidentielles que dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, à protéger les Informations Confidentielles et à ne pas les divulguer à des tiers autres que ses employés, collaborateurs, filiales et sous-traitants ayant besoin d'en connaître tout ou partie pour l'exécution du Contrat sans l'autorisation préalable et écrite de l'autre Partie.

Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que leurs employés, collaborateurs, filiales et sous-traitants ayant accès aux Informations Confidentielles soient informés du caractère confidentiel des informations communiquées et respectent les obligations découlant de la présente clause. Chacune des Parties sera déchargée de ses obligations de confidentialité en ce qui concerne toutes les informations qui étaient en possession de cette Partie avant leur divulgation par l'autre Partie sans qu'une telle possession ne résulte directement ou indirectement de la divulgation non autorisée de ces informations par un tiers, qui font partie du domaine public à la date d'acceptation du Contrat ou qui tomberaient dans le domaine public après cette date sans que la cause en soit imputable au non-respect par cette Partie de ses obligations de confidentialité au titre du Contrat, qui ont été élaborées de façon indépendante par cette Partie, dont la divulgation est exigée par la loi ou une autorité judiciaire ou administrative compétente ou est nécessaire à la défense des intérêts de l'une ou l'autre des Parties dans le cadre d'une action judiciaire. Les Parties s'engagent à respecter les obligations résultant du présent article pendant toute la durée du Contrat ainsi que pendant cinq (5) ans suivant sa cessation. A ce titre, dès l'échéance ou la résiliation du présent Contrat, chaque Partie devra soit restituer à l'autre Partie l'ensemble des documents contenant des informations confidentielles, soit assurer l'autre Partie de la destruction de toutes les informations confidentielles en sa possession. En aucun cas, une copie des documents contenant des informations confidentielles ne pourra être conservée par une Partie sauf accord exceptionnel et écrit de l'autre Partie.

ARTICLE 16 – CESSION

16.1. Le Contrat, ainsi que les droits ou obligations qu'il prévoit, pourra faire l'objet d'une cession de la part du Client, qu'elle soit totale ou partielle, à titre onéreux ou gratuit, sous réserve de l'accord écrit préalable de JB Concept.

16.2. JB Concept pourra céder ou transférer le Contrat sous réserve de l'accord écrit préalable du Client. A compter de la prise d'effet de la cession, JB Concept sera libérée de ses obligations au titre du Contrat et ne pourra être tenue pour solidairement responsable de l'exécution du Contrat par le cessionnaire.

ARTICLE 17 – DISPOSITIONS DIVERSES

17.1. Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir de l'une quelconque des obligations visées au Contrat ne saurait être interprété ultérieurement comme une renonciation à l'obligation en cause.

17.2. Le Client accepte que JB Concept puisse, librement et sans formalité préalable, sous-traiter tout ou partie de ses obligations au titre des présentes, sous sa responsabilité. En cas de sous-traitance, JB Concept restera seule tenue du bon respect des obligations souscrites aux termes du Contrat.

17.3. Le Contrat prévaut sur tout autre document, y compris les éventuelles conditions générales d'achat du Client. Sauf stipulation expresse, les termes et conditions et obligations du présent document prévaudront sur tous autres.

17.4. Si une ou plusieurs stipulations du Contrat étaient tenues pour non valides ou déclarées comme telle en application d'une loi ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont leurs forces et portées.

17.5. JB Concept sera libre d'utiliser le savoir-faire acquis à l'occasion de l'exécution du Contrat et effectuer des prestations analogues pour le compte d'autres Clients.

17.6. JB Concept se réserve le droit de facturer au Client le temps passé à la recherche de causes d'incidents dès lors que l'incident rencontré par le Client n'a pas pour origine une prestation ou une fourniture de JB Concept au titre des présentes.

17.7. JB Concept s'engage à maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages qui pourraient survenir à l'occasion de l'exécution des présentes.

17.8. Les Parties ont mesuré les risques liés à l'exécution du Contrat, qu'elles acceptent et assument, et renoncent en conséquence à en renégocier les termes quelles que soient les circonstances. Il est donc expressément agréé entre les Parties que l'application de l'article 1195 du Code civil est écartée.

ARTICLE 18 – LOI ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi Française tant pour les règles de forme que pour les règles de fond. A défaut de résolution amiable, en cas de litige compétence expresse est attribuée au Tribunal de Commerce de Grenoble (38) nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

ARTICLE 19 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait à se prévaloir de tout document contradictoire qui seront inopposables au prestataire, même s'il en a eu connaissance.

Gestion des données personnelles et cookies

JB CONCEPT s'engage à respecter la confidentialité de vos données conformément aux lois applicables en matière de protection et de confidentialité des données. Les présentes conditions (« les Conditions ») s'appliquent à toutes informations vous concernant qui seront recueillies et utilisées par la JB CONCEPT, ses filiales et les sociétés affiliées par le biais de nos produits et services en ligne. Ces Conditions couvrent l'ensemble des informations personnelles qui sont recueillis lorsque vous accédez ou utilisez le site www.alpigreen.com ou tout autre service en ligne ou applications mobiles, lorsque vous créez un compte ou effectuez un achat en ligne, lorsque vous vous inscrivez pour recevoir des newsletters de notre part ou lorsque vous participez à des jeux ou événements organisés par JB CONCEPT (collectivement les « Services »).

En accédant au Site, en utilisant les Services ou en nous fournissant des informations personnelles par tout autre moyen, vous exprimez votre consentement et acceptez les Conditions décrites ci-dessous.

1. Collecte de données par l'entreprise JB Concept

Vos données personnelles font l'objet de traitements informatiques permettant la gestion de votre compte personnel. Elles peuvent également être utilisées à des fins d'études statistiques, de suivi qualité de nos Services et, sous réserve de votre accord préalable, de prospection commerciale.

Ces informations personnelles peuvent être collectées lorsque vous utilisez les Services soit lorsque vous les fournissiez volontairement (achat en ligne, inscription à une newsletter, programme de fidélité, enquête satisfaction ou autre), soit automatiquement (par exemple lorsque votre navigateur Web accède à notre Site, nous obtenons certaines informations personnelles, telles que votre adresse IP, le pays d'origine, le type de navigateur que vous utilisez, et la page que vous avez visité avant de visiter notre Site).

2. Vos droits

Conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux traitements de données vous concernant en adressant un courrier à : JB CONCEPT, 2 rue de la viscose, 38130 ECHIROLLES, France ou envoyer un email à : dpo@jbconcept.fr.

3. Sécurité

Nous veillons à prendre toutes les mesures techniques et d'organisation de sécurité nécessaires afin prévenir et minimiser les risques liés à la fourniture de vos données personnelles. Ces mesures comprennent, le cas échéant, l'utilisation de pare-feu, l'installation de serveur sécurisé, la mise en œuvre de systèmes et de processus de gestion des droits d'accès appropriés, une sélection rigoureuse des outils et tout autre mesure nécessaire pour assurer une protection appropriée de vos données personnelles contre toute utilisation non autorisée ou divulgation. En cas de transactions en ligne, nous utiliserons les mesures de sécurité standards, tels que celle disponible via Secure Sockets Layer (SSL), pour protéger la confidentialité et la sécurité des transactions en ligne.

Cependant, les failles et les erreurs de sécurité peuvent se produire et nous ne garantissons pas l'entière sécurité des informations personnelles. Sauf pour les transactions financières, vous devez prendre en compte que le Site n'est pas crypté. Vous devez prendre en compte que le « Phishing » ou hameçonnage est une pratique courante tout comme le piratage de site web ou l'existence de faux web, sans que nous puissions en être responsables.

4. Implantation et gestion des cookies

Le Site implante automatiquement des « cookies » dans votre ordinateur.

Qu'est-ce qu'un cookie ?

Les cookies sont des petits fichiers de données qui stockent des informations sur l'ordinateur par un site internet.

Pourquoi les sites internet utilisent-ils des cookies ?

Les pages web n'ont pas de mémoire. Lorsque l'Utilisateur navigue de page en page sur un même site Internet, il ne sera pas reconnu comme une seule et unique personne sur ces pages. Les cookies permettent au site Internet de reconnaître le navigateur de l'Utilisateur. Ils sont donc principalement utilisés pour garder en mémoire les choix et préférences de l'Utilisateur (comme par exemple la langue ou la devise), ou bien pour reconnaître l'Utilisateur lorsqu'il navigue à nouveau sur le même site.

A quoi servent les cookies ?

Ces cookies enregistrent votre navigation sur le Site et stockent les informations que vous avez saisies durant votre visite (pages consultées, date et heure de la consultation, formulaire etc.) afin notamment de nous permettre d'établir des statistiques, de mémoriser des informations relatives à un formulaire que vous avez rempli sur le Site.

Comment l'Editeur du Site utilise-t-il les cookies ?

Lorsque l'Utilisateur se connecte au Site, l'Editeur est amené à installer divers cookies dans le terminal de l'Utilisateur permettant de reconnaître le navigateur du terminal pendant la durée de validité du cookie concerné. Ces cookies sont utilisés pour:

– le bon déroulement de la commande : ces cookies sont essentiels au bon fonctionnement de notre site Internet. Nous les utilisons pour les réservations en ligne. Sans ces cookies, vous ne pourriez pas réserver en ligne car en avançant dans le processus de réservation, le site oublierait les informations déjà transmises.

– des questions de fonctionnalité : ces cookies nous permettent de mémoriser vos choix (comme votre nom d'utilisateur, la langue sélectionnée ou la région dans laquelle vous vous trouvez) et de vous proposer des fonctionnalités optimisées et personnalisées.

Sont conservés en Session (pendant 20 minutes et présent uniquement sur notre serveur, donc inaccessible par d'autres sites webs) : le panier, les données de la personne connectée (nom, prénom, mail adresse...), les droits d'accès, l'entreprise auquel elle appartient.

Sont stockés sur le navigateur de l'Utilisateur :

- 1 cookie pour dire que le client a accepté les cookies. Durée : 1 jour
- 1 cookie pour valider la redirection automatique vers la version mobile. Durée : 1 jour
- 1 cookie pour avertir que le client a lu le popup de pub qui s'affiche à l'ouverture du site. Durée variable paramétrable par l'Editeur du site.

Rajouter les noms des cookies Nécessaires sous forme de tableau de type :

Les cookies nécessaires contribuent à rendre un site Web utilisable en activant des fonctions de base comme la navigation de page et l'accès aux zones sécurisées du site Web. Le site Web ne peut pas fonctionner correctement sans ces cookies.

Nom	Fournisseur	Finalité	Expiration	Type
ASP.NET_SessionId	jbconcept.fr	Conserve la configuration des paramètres des utilisateurs à travers les demandes de page.	Session	HTTP
CookieConsent	jbconcept.fr	Stocke l'autorisation d'utilisation de cookies pour le domaine actuel par l'utilisateur	1 année	HTTP

Comment administrer les cookies ?

Vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de ces cookies en configurant votre navigateur de la manière suivante :

Sur [Mozilla Firefox™](#) :

1. Choisissez le menu « Outil » > « Options »
2. Cliquez sur l'icône « Vie privée »
3. Dans le menu « Cookie », sélectionnez les options qui vous conviennent

Sur [Microsoft Internet Explorer™](#) :

1. Choisissez le menu « Outils » puis « Options Internet »
2. Cliquez sur l'onglet « Confidentialité »
3. Sélectionnez le niveau de confidentialité souhaité à l'aide du curseur

Sur [Chrome™](#) :

1. Choisissez le menu « Edition » > « Préférences »
2. Cliquez sur l'option « Données personnelles »
3. Rubrique « Cookies »

Sur [Safari™](#) (depuis [votre mobile](#)) :

1. Choisissez le menu « Edition » > « Préférences »
2. Cliquez sur l'option « Données personnelles »
3. Rubrique « Cookies »

Sur [Opera™](#) :

1. Choisissez le menu « Préférences » > « Avancé » > « Cookies »
2. Choisissez l'option souhaitée : accepter les cookies, accepter seulement ceux du Site visité, ou ne jamais accepter les cookies

Nous vous invitons à consulter le menu d'aide de votre navigateur pour plus de détails.

5. Cookies implantés par des tiers et réseaux sociaux

Certaines entreprises partenaires de JB CONCEPT sont susceptibles d'émettre des cookies à partir de certains espaces accessibles sur le Site. L'émission et l'utilisation de ces cookies sont soumises aux politiques de protection de la vie privée de ces entreprises.

De plus, nous sommes susceptibles d'inclure sur le Site des applications informatiques émanant de tiers, qui vous permettent de partager des contenus du Site avec d'autres personnes ou de faire connaître à ces autres personnes votre consultation ou votre opinion concernant un contenu du Site. Tel est notamment le cas des boutons « Partager », « J'aime » issus de réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, etc.

Nous vous invitons à consulter les politiques de protection de la vie privée de ces réseaux sociaux afin de prendre connaissance des finalités d'utilisation, notamment publicitaires, des informations de navigation qu'ils peuvent recueillir grâce aux fonctionnalités de partage de ces réseaux sociaux. Ces politiques de protection doivent vous permettre d'exercer vos choix auprès de ces réseaux sociaux, notamment en paramétrant vos comptes d'utilisation de chacun de ces réseaux.

Google Analytics :

Nous utilisons des cookies fournis par Google Analytics afin d'évaluer l'efficacité de notre site et de comprendre la façon dont les visiteurs utilisent notre site. Ces informations nous permettent de savoir quelles sont les pages les plus attrayantes, quels produits intéressent le plus nos clients et quels types d'offres ils préfèrent. Bien que ce soit Google Analytics qui enregistre pour nous les informations fournies par notre site, nous contrôlons l'utilisation des données. Si vous ne souhaitez pas participer à l'amélioration de notre site Internet, de nos produits, de nos offres et de notre stratégie marketing, vous pouvez désactiver cet outil d'analyse de sites Internet en cliquant sur le lien suivant:

<https://tools.google.com/dlpage/gaoptout>

Les cookies statistiques aident les propriétaires du site Web, par la collecte et la communication d'informations de manière anonyme, à comprendre comment les visiteurs interagissent avec les sites Web.

Nom	Fournisseur	Finalité	Expiration	Type
collect	google-analytics.com	Utilisé pour envoyer des données à Google Analytics sur le périphérique et le comportement du visiteur. Suit l'internaute à travers les appareils et les canaux de marketing.	Session	Pixel
_ga	jbconcept.fr	Enregistre un identifiant unique utilisé pour générer des données statistiques sur la façon dont le visiteur utilise le site.	2 années	HTTP
_gat	jbconcept.fr	Utilisé par Google Analytics pour diminuer radicalement le taux de requêtes	1 jour	HTTP
_gid	jbconcept.fr	Enregistre un identifiant unique utilisé pour générer des données statistiques sur la façon dont le visiteur utilise le site.	1 jour	HTTP
cusid	jbconcept.fr	Ce cookie est utilisé pour identifier la fréquence des visites et le temps que passe le visiteur sur le site.	1 jour	HTTP
cuvon	jbconcept.fr	Ce cookie est utilisé pour déterminer l'heure à laquelle le visiteur a accédé à différentes sous-pages du site.	1 jour	HTTP

Les cookies marketing sont utilisés pour effectuer le suivi des visiteurs au travers des sites Web. Le but est d'afficher des publicités qui sont pertinentes et intéressantes pour l'utilisateur individuel et donc plus précieuses pour les éditeurs et annonceurs tiers.

Nom	Fournisseur	Finalité	Expiration	Type
cupid	jbconcept.fr	Ce cookie est utilisé pour recueillir des informations sur un visiteur. Ces informations seront changées en une chaîne d'identifiant sur un visiteur spécifique. Les chaînes d'information d'identité servent à cibler des groupes avec des préférences similaires ou peuvent être utilisées par des services d'échange d'annonces ou des domaines tiers.	2 années	HTTP

6. Utilisation de données de localisation

Quand vous accédez au Site sur via un dispositif mobile, vous pouvez être amené à déterminer votre localisation afin que nous puissions vous fournir des informations les plus précises possibles. Nous ne partageons pas cette localisation avec des tiers. Si vous ne voulez pas partager cette information, vous pouvez à tout moment désactiver l'utilisation des services de localisation dans les paramètres de l'application.

7. Modifications des conditions

Ces Conditions remplacent toutes informations précédemment fournies au sujet de nos pratiques sur les données personnelles. Elles n'ont pas vocation à remplacer tout autre accord ou conditions que vous pourriez avoir avec nous notamment lorsque vous effectuez un achat. Nous nous réservons le droit de modifier ces Conditions à tout moment.